



Les infos en ligne du SNUipp 63

Mardi

30

Octobre
2018

La réforme en marche

Contre le projet de circulaire mobilité

A l'occasion d'un groupe de travail ministériel l'administration a soumis aux organisations syndicales le projet de texte encadrant les opérations du mouvement départemental 2019.

Le Conseil syndical du SNUipp-FSU 63, réuni le jeudi 18 octobre 2018 a rejeté ce projet d'évolution en considérant :

1°) que ce soit le CTSD qui soit saisi pour étudier les nouvelles règles du mouvement départemental alors que cela relève, actuellement, du domaine de compétences de la CAPD.

Pour le SNUipp-FSU 63, ce changement de répartition des compétences en pleine période électorale est inacceptable. Il va entraîner chez nos collègues une perte de confiance dans le rôle attribué aux délégués des personnels dans ces instances et déstabiliser complètement le travail de nos élus.

2°) les nouveaux critères et barèmes de bonification qui vont rendre opaque la distribution des postes

Pour le SNUipp-FSU 63 :

- ➔ le critère « expérience et parcours » est synonyme de mérite donc de risques importants d'une évaluation subjective de l'administration ;
- ➔ le critère « rapprochement de conjoint » dont les limites ne sont pas définies, n'a pas de sens au niveau départemental ;
- ➔ la multiplication des postes de TRS en particulier renforcera le pouvoir d'affectation des IEN ;
- ➔ la multitude des critères est susceptible d'entraîner un manque de lisibilité des constituants du barème et de conduire à un développement du profilage des postes.

3°) le fort risque d'intensification du rapport de force avec la hiérarchie et l'administration du fait d'un cadre national déréglementé.

[Les infos en ligne du SNUipp-FSU 63](#)

4°) le déni d'un véritable dialogue social du ministère avec les organisations syndicales.

A un moment où la désaffection pour nos métiers s'amplifie, où le découragement et la colère des collègues sont prégnants, il est urgent de créer au moins des conditions favorables pour exercer sereinement son métier, en assurant une mobilité choisie.

En conséquence, le SNUipp-FSU 63,

- ➔ rejette purement et simplement le projet de mobilité initié par le ministre et ses services ;
- ➔ se prononce pour un vote « contre » en Comité Technique Ministériel ;
- ➔ exige, par l'intermédiaire de son Conseil national que le ministre tienne compte des demandes légitimes des enseignants du 1^{er} degré.

Voir notre article « [haro sur le mouvement](#) ».



**Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et des professeurs de collège
Section du Puy-de-Dôme**

Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND
Tél 04.73.31.43.72 & 09.63.28.56.75 ✉ snu63@snuipp.fr